

# Résolution de la CES sur les nanotechnologies et les nanomatériaux

**Conférence NanoCap**

Bruxelles, 2 Avril 2009

Joël Decaillon

Secrétaire confédéral de la CES



European Trade Union Confederation (ETUC)  
Confédération européenne des syndicats (CES)

# CES



La CES est le partenaire social représentant les travailleurs au niveau européen. Le traité de Maastricht (1992) garantit ce statut formel.

Avec les employeurs, la CES est consultée dans des domaines comme les politiques de l'emploi, les affaires sociales, les politiques macro-économiques, industrielles et régionales.

**82** organisations membres

**36** pays européens

**12** fédérations sectorielles

**60** millions de travailleurs



# Préambule



La CES est convaincue du potentiel de développement et d'application considérable des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés.

- ✓ avancées technologiques
- ✓ nouveaux emplois

Inquiétudes à propos des risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement.

**La Santé et la Sécurité au travail doivent être une priorité.**

# Contribution de la CES



- Les membres de la CES ont mis sur pieds un groupe de travail sur les nanotechnologies pour la préparation d'une position syndicale européenne.
- La résolution de la CES sur les nanotechnologies a été adoptée par son Comité exécutif en juin 2008. C'est la position commune de tous les syndicats en Europe. La CES représente 60 millions de travailleurs.
- Cette première contribution de la CES et de ses organisations membres a pour objectif de définir les éléments de la politique européenne qu'elles considèrent indispensables au développement responsable des nanotechnologies.
- La résolution de la CES est aussi une contribution au Plan d'Action CE 2005-2009 pour les nanotechnologies et les nanosciences qui prévoit l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement.



# Resolution de la CES

*The regulatory challenge is to ensure that society can benefit from novel applications of nanotechnology, whilst a high level of protection of health, safety and the environment is maintained. (EC: COM 2008.366)*

La résolution de la CES sur les nanotechnologies porte sur les points suivants:

- commercialisation
- protection des travailleurs
- recherche et développement (R&D)
- terminologie
- cadre législatif dans l'UE
- protection des consommateurs
- principe de précaution et application

# Commercialisation



Le principe de REACH “No data = No market” doit être appliqué:  
(Art. 5 REACH)

Les substances sous la forme nanométrique ne devraient pas être mises sur le marché sans que leurs fabricants fournissent les informations nécessaires pour démontrer l'absence d'effets néfastes pour la santé humaine et l'environnement;

Procédure d'enregistrement dans REACH: (Art. 6, 7 ...REACH)

Doit être modifiée afin de couvrir tous les nanomatériaux, y compris ceux produits ou importés en dessous de 1 tonne par an;

Rapport de Sécurité Chimique: (Art. 14, Annex I REACH)

L'évaluation de la sécurité chimique doit être effectuée pour toutes les substances enregistrées dans REACH pour lesquelles une utilisation à l'échelle nanométrique a été identifiée.

Communication et application de  
mesure de gestion des risques pour  
la santé humaine et l'environnement

# Protection des travailleurs



- Evaluation des risques: Les travailleurs et/ou leurs représentants doivent être impliqués dans l'évaluation et la réduction des risques liés aux nanomatériaux;
- Réduction des risques: La Directive sur les agents chimiques 98/24/CE doit être amendée pour obliger les employeurs à mettre en place des mesures de réduction des risques lorsque les dangers des substances utilisées sont encore inconnus.
- Fiches de données de sécurité (Art. 31 REACH): Il faut améliorer l'information des travailleurs sur les nanomatériaux auxquels ils sont exposés: les fiches de données de sécurité doivent indiquer si des nanomatériaux sont présents;
- Contrôle des expositions: La formation et la surveillance de la santé doivent être assurées pour les travailleurs exposés aux nanomatériaux.

# R&D



- Augmentation du budget santé-environnement:

Il y a un déséquilibre entre les budgets alloués au développement commerciaux et ceux destinés à la recherche sur les aspects santé-environnement.

Au moins 15% des budgets de recherche publique sur les nanotechnologies devraient être consacrés aux aspects santé et environnement;

- Rapport de recherche: Tous les projets de recherche devraient obligatoirement inclure les aspects santé et sécurité dans leur rapport.

Intégrer une composante santé et sécurité au travail dans tous les projets de recherche.

# Terminologie



- La CES considère qu'une terminologie normalisée pour les nanomatériaux doit être développée sans tarder afin de préparer des programmes réglementaires significatifs.
- La CES appelle la Commission à adopter une définition pour les nanomatériaux qui ne soit pas restreinte aux objets dont la taille est inférieure à 100 nanomètres dans une ou plusieurs dimensions.

**Il faut éviter que des nanomatériaux déjà commercialisés soient hors du champ d'application de futures législations**

# Cadre législatif



- La CES a analysé le cadre législatif actuel et a identifié certaines failles. Des changements législatifs sont donc nécessaires.
- Il faut amender la Directive sur les Agents Chimiques et REACH pour une meilleure couverture ;des nanomatériaux manufacturés (volume < 1T/an, Rapport de Sécurité Chimique)

Approche précautionneuse: Les expositions doivent être évitées autant que possible. Ces substances doivent être considérées comme des substances dangereuses.

- Les initiatives volontaires & codes de conduites sont utiles, mais les nanotechnologies ont besoin d'un vrai cadre législatif.

**Pour éviter les risques, il faut éviter l'exposition**

# Consommateurs



- Étiquetage: Droit de savoir = étiquetage de tous les produits de consommation qui contiennent des nanomatériaux manufacturés pouvant être rejetés dans les conditions normales et prévisibles d'utilisation ou de mise en décharge;
- Inventaire national: La CES appelle les Etats membres à mettre en place un inventaire national des fabricants, importateurs et utilisateurs industriels de nanomatériaux ou de produits contenant des nanomatériaux.

Faciliter l'identification des responsables en cas d'effets néfastes.

# Principe de Précaution



Principe fondamental dans REACH

En cas d'incertitudes scientifiques et lorsqu'il y a déficit de connaissance des actions préventives doivent être menées .



Le Principe de précaution doit être appliqué. C'est la condition sine qua non si l'on veut parvenir à un développement responsable des nanotechnologies et contribuer à l'acceptabilité sociétale des nanomatériaux.

# Application pratique du PP



Renversement de la charge de la preuve sur le fabricant pour démontrer l'innocuité.

Prévention des effets néfastes et acquisition de nouvelles données.

Des exemples sont donnés dans la résolution de la CES pour :

**l'enregistrement de substances**

**l'évaluation des risques**

# Bénéficiaire des nanotechnologies tout en évitant une nano-catastrophe



*“Après le scandale de l'amiante, la CES ne peut plus accepter que des produits soient fabriqués sans connaître leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement ou, si tel est le cas, sans qu'une approche reposant sur le principe de précaution ait été mise en place et rendue transparente pour les travailleurs.”*

**Merci pour votre attention**



The voice  
of workers  
in Europe

<http://www.etuc.org>